



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2023-17**

Séance du 15/06/2023

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Absent(s) : 2

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-trois, le quinze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

**Etaient présents** : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Bérénice GAND, Didier SANSON, Maryline MAUPAIX, Véronique MOREL, Cyrille GUILLEMARD, Christophe RÉCHER, Julien MERVILLE, Fabien LEROY et Lucie GOULET formant la majorité des membres en exercice,

**Pouvoir** : Néant

**Était excusée** : Caroline TOUTAIN

**Absente** : Sophie COMONT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Maryline MAUPAIX

### Prestataire de service cantine

Date de convocation  
08/06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20230615-2023-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023

Publication : 22/06/2023

Suite à l'avenant au groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas. Un appel d'offre a été ouvert sur la plateforme ADM 76. L'ouverture des plis a eu lieu le 30 mai 2023.

Le 7 juin 2023, la commission d'appels d'offres s'est réunie à nouveau pour analyser les offres proposées par les 4 prestataires de services. Un rapport d'analyse a été établi.

Le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le Maire à signer le nouveau marché.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que Monsieur le Maire signe les documents du nouveau marché**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,  
Rémi MALO

